



Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du jeudi 18 septembre 2025

Réunion organisée par voie électronique (Article 13.7 des Statuts du District)

Le Comité Directeur valide les dispositions, ci-dessous.

1/ Composition des groupes pour la Saison 2025/2026

SENIORS D3 Groupe A : retrait de l'équipe d'OTHIS. Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de COUNTRY ACADEMIE accède à cette poule.

Le match prévu le 21/09/2025 est reporté.

SENIORS D3 Groupe B : retrait de l'équipe de COLLEGIEN. Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de MARLES accède à cette poule.

Le match prévu le 21/09/2025 est reporté.

U18 D2 Groupe B : retrait de l'équipe de BREUILLOISE. Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de PLAINE FRANCE accède à cette poule.

Le match prévu le 21/09/2025 est reporté.

U16 D2 Groupe A : retrait de l'équipe de QUINCY. Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de ST THIBAUT accède à cette poule.

Le match prévu le 21/09/2025 est reporté.

U14 D3 Groupe C : retrait de l'équipe de LONGUEVILLE. Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de COUNTRY ACADEMIE accède à cette poule.

Le match prévu le 20/09/2025 est reporté.

U14 D4 Groupe F : demande de changement de groupe de VARENNES. Suite au retrait de son équipe 22 en Poule F, le club demande à prendre cette place avec son équipe 21 évoluant dans la poule E.

Le Comité valide cette demande.

FUTSAL SENIORS D1 : retrait de l'équipe de VAL D'EUROPE. Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de BS ACADEMY accède à cette poule.

Le match prévu le 21/09/2025 est reporté.

VETERANS D1 : retrait de l'équipe de TRILPORT. Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de LE MEE accède à cette poule.

Le match prévu le 21/09/2025 est reporté.

VETERANS D2 Groupe B : suite à la montée de l'équipe de LE MEE en D1. Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de ARC EN CIEL accède à cette poule.

Le match prévu le 21/09/2025 est reporté.

VETERANS D3 Groupe B : suite à la montée de l'équipe de ARC EN CIEL en D2. Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de LAGNY MESSAGERS accède à cette poule.

Le match prévu le 21/09/2025 est reporté.

VETERANS D3 Groupe C : retrait de l'équipe de BRAYTOIS. Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de CRISENOY accède à cette poule.

Le match prévu le 21/09/2025 est reporté.

2/ Ententes

Rappel de l'Article 11.5 - ENTENTES du Règlement Sportif Général du District :

« En cas de non-renouvellement de l'entente, le club support conservera la place acquise à l'issue de la saison sportive. »

ST THIBAULT/TORCY

Club support : ST THIBAULT

Catégorie en entente : U18 D2

ST THIBAULT/ANNET

Club support : ST THIBAULT

Catégorie en entente : 55 ANS 40

LESIGNY/EMERAINVILLE

Club support : LESIGNY

Catégorie en entente : U15 D2

LESIGNY/EMERAINVILLE

Club support : LESIGNY

Catégorie en entente : U16 D3

EMERAINVILLE/ LESIGNY

Club support : EMERAINVILLE

Catégorie en entente : SENIORS D4

EMERAINVILLE/ LESIGNY

Club support : EMERAINVILLE

Catégorie en entente : U14 D4

3/ Validation des règlements

Règlement du Critérium +45 ans
Règlement du Critérium +55 ans
Règlement Coupe +55 ans
Règlement Coupe Seniors Futsal

3/ Vie des clubs

Changement de nom :
BS ACADEMY devient CHELLES FUTSAL 77
Avis Favorable

4/ Demande clubs

FC LE PIN : Demande d'application de l'article 7.5.3 pour ses équipes Seniors 1 D4, U18 21 D3, U14 21 D4 et Vétérans 31 D4 :

Considérant qu'il s'agit d'un club nouvellement affilié, et donc, de fait, de créations d'équipes dans chacune des catégories demandées,

Considérant l'article 7.5.3 du Règlement Sportif Général du District permet, sur demande du club et décision du Comité Directeur, d'augmenter de deux unités le nombre de licences « Mutation » autorisées pour la première année de création d'une équipe dans une nouvelle catégorie ;

Le Comité Directeur valide la demande du club et accorde l'augmentation de deux unités du nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match pour ces 4 équipes lors de la saison 2025/2026.